

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 DFPE 30** Subvention (79 600 euros), convention et avenant à convention avec l'association «L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion» pour l'intervention de lecteurs dans les Relais d'Assistantes Maternelles.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle relative à l'organisation des séances de sensibilisation autour du livre et de la pratique de la lecture au jeune enfant en direction des assistantes maternelles conclue le 21 juillet 2016 entre la Ville de Paris et l'association « L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », et notamment son article 4 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention, convention et avenant à convention avec l'association «L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion» pour l'intervention de lecteurs dans les Relais d'Assistantes Maternelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 67, rue Curial (19e), l'avenant n° 2 à la convention du 21 juillet 2016 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 79 600 euros est attribuée à «L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », (n° tiers simpa 16 396, dossier 2018-03415), au titre de l'exercice 2018 pour son action au sein des Relais d'Assistantes Maternelles.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 64, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**